

## COMMUNE DE FOURNEVILLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 11 Septembre à 20 H 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Jacques GILLES, Véronique CAPARD, Jean Luc FOSSEY Adjoint  
Mesdames CROS GIMBERT, BORDIER, SEITE,  
Messieurs HENRY, ROUSSEAU Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame FOUGERES, Monsieur HOYER

**Madame Florence CROS GIMBERT est élue secrétaire de séance.**

**Approbation du compte rendu précédent :**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

#### ECOLE : POINT SUR LA RENTREE

Madame Véronique CAPARD, maire Adjoint fait un point sur la rentrée

- effectif 44 élèves les enseignants de l'an dernier sont restés
- Les classes ont été repeintes au cours de l'été et certaines tables ont été remplacées.
- Deux personnes ont été embauchées en contrats aidés et vont participer à un stage de perfectionnement
- Le planning des activités périéducatives est en cours d'élaboration ; d'ores et déjà nous aurons deux bénévoles (atelier cuisine et rugby)

#### DELIBERATION N°1 : AVIS SUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le maire expose qu'à la suite d'une constatation de la présence d'une construction illicite en zone agricole sur notre territoire communal la Communauté de Communes (en charge de l'urbanisme) a proposé au propriétaire de régulariser la situation par le dépôt d'un permis de construire. Ce qui a été fait.

Considérant d'une part les objectifs de protection des espaces agricoles inscrit au PLU et d'autre part que l'extension projetée et les modifications apportées au bâtiment agricole existant dépassent notablement les caractéristiques habituelles d'un bâtiment agricole et laissent supposer un autre usage que celui prévu au règlement du PLU.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide de donner un avis défavorable à cette demande.**

Handwritten signatures and initials: JL, GR, FCG, P, ICF, BS, JE, P/5.

## DELIBERATION N°2 : DEVIS D'EXTENSION ERDF pour une parcelle privée

Après nous avoir informés, au moment du Certificat d'Urbanisme que la desserte d'une parcelle constructible ne nécessitait qu'un simple branchement, ERDF a informé la Communauté de Communes au moment de l'instruction du Permis de Construire qu'il fallait prévoir une extension de réseau. ERDF vient de nous adresser le devis d'un montant de 3.800 Euros.

**Après échanges de vue le Conseil n'accepte pas de supporter ce coût.**

## DELIBERATION N°3 : AGENDA D'ACCESSIBILITE des Etablissement recevant du public

Monsieur le Maire expose l'obligation faite aux communes de rédiger cet agenda et ceci avant le 27 Septembre.

Devant la complexité de la tâche qui nécessite l'établissement d'un diagnostic pour chaque bâtiment et aussi les cheminements extérieurs pour toutes les formes de handicap, le Maire propose de recourir aux services d'un cabinet extérieur.

Des contacts ont été pris avec les services de la CCI et avec l'association l'Arche qui a remis une proposition plus complète.

**Après échange de vues, le Conseil décide à la majorité d'accepter le devis s'élevant à la somme globale de 2.988,00 Euros TTC.**

## DELIBERATION N°4 : CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS : modifications budgétaires

Monsieur GILLES, Adjoint rappelle la signature de la charte « zéro phyto » et propose d'inscrire un budget d'investissement de 2.000 Euros pour faire l'acquisition de matériel adapté.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité une subvention de 70% (1.400 Euros) sera inscrite en produits**

## DELIBERATION N°5 : SENTIER DE RANDONNEE DE LA VALLEE DE L'ORANGE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'établir un périmètre de protection clôturé pour les deux captages situés de part et d'autre du « Chemin de Cresseville »

L'ARS réclame un périmètre qui englobe le chemin mais le rétablissement de la circulation nécessiterait des ouvrages importants pouvant être jugés inadaptés aux lieux.

L'interdiction de la circulation des véhicules à moteur pourrait permettre d'éviter la clôture de l'emprise du chemin.

**Le Conseil ne fait pas d'objection à ce projet d'arrêté municipal.**

## DELIBERATION N°6 : SUBVENTION - COTISATION

Monsieur le Maire expose la demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine à hauteur de 50 Euros.

**Le Conseil accepte cette demande**

vc Feg CR

R/S JLF JF BS  
H

## DELIBERATION N°7 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES

La création d'un budget annexe relatif aux opérations « Parc des Buttreaux » impose de reprendre les dépenses relatives aux acquisitions des parcelles effectuées par le passé sur le budget général afin de les inscrire sur le budget annexe.

Il y a donc lieu de prévoir les crédits suivants sur le budget général :

- **Affectation des terrains au Budget annexe :**
  - o Compte 2111 (débit) 47.000 €
  - o Compte 775 Produits except 47.000 €
- **Sortie de l'actif**
  - o Compte 2111 (crédit) 47.000 €
  - o Compte 675 Dépenses except 47.000 €

Par ailleurs il y a lieu de prévoir les crédits pour les opérations décidées :

- **Acquisition de matériel de traitement**
  - o Compte 21 2.000 €
  - o Compte 13 1.400 €
- **Diagnostic accessibilité**
  - o Compte 6288 3.000 €

Le Conseil accepte ces modifications

## DELIBERATION N°8 : TRAVAUX

Monsieur Jacques GILLES, 1<sup>er</sup> Adjoint fait le point sur les travaux en cours et présente le projet de passage du renforcement électrique le long du cimetière.

Après échange de vue le Conseil autorise la signature de la convention de passage.

## QUESTIONS DIVERSES

Projet de blason : les différents projets seront adressés aux conseillers

Fibre optique : point sur la question

Monsieur le Maire informe le Conseil des propositions de l'Etat concernant les communes nouvelles et de l'intérêt financier qui pourrait en résulter du fait de la sortie des communes nouvelles du dispositif de prélèvement sur la DGF.

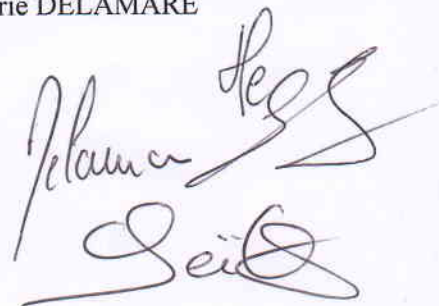
Un échange de vue à lieu sur les différentes possibilités avec des communes voisines...

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 23 Heures 30 minutes

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Florence CROS GIMBERT.



LE MAIRE  
Jean-Marie DELAMARE



**DELIBERATION N°1 : Avis sur un permis de construire.**

**DELIBERATION N°2 : Devis d'extension ERDF pour une parcelle privée**

**DELIBERATION N°3 : Agenda accessibilité des ERP**

**DELIBERATION N°4 : Modifications budgétaires liées à la Charte d'entretien des espaces publics**

**DELIBERATION N°5 : Arrêté municipal pour le sentier de randonnée de la vallée de l'Orange**









**DELIBERATION N°6 : Subventions : Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

**DELIBERATION N°7 : Modifications budgétaires**

**DELIBERATION N°8 : Convention de passage pour travaux**

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "GR", "BS.", "FCG.", "JLF", and several illegible signatures.

FEUILLE Présence le 11 septembre 2015

NOMS DES PRESENTS	SIGNATURES	POUVOIRS
DELAMARE Jean-Marie		
GILLES Jacques		
CAPARD Véronique		
FOSSEY Jean-Luc		
BORDIER Marie-Hélène		
CROS-GIMBERT Florence		
FOUGERES Lucie		
HENRY Eric		
HOYER Jean-Pierre		
SEÏTE Brigitte		
ROUSSEAU Gérard	